

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

Le Maire ouvre la séance à 18H15.

Mmes et MM. RAKIC, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, VUITTENEZ, LEVIEL, JACQUET, MERVILLE, Adjoint

Mmes et MM. HENNEQUIN, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BELISSANT-REYDET, BIANCHI, LAGRANGE-MARTINET, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, FEVRE, JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir : M. BOLZE à M. VUITTENEZ
Mme DIEZ à M. FALCE
Mme MONNOT à M. GLOAGUEN
Mme VIAL à M. FAIVRE

Avant leur arrivée en séance :

M. ROUX à M. JACQUET
M. TRIFFAULT- à Mme BELISSANT-
MOREAU REYDET
M. CANCEL à Mme CHATEAU

Le Maire laisse la parole à Alexis FAIVRE, secrétaire de séance, pour un bref rappel des décisions qui ont été prises lors de la dernière séance.

Le Maire demande si le procès-verbal de la séance précédente appelle des remarques de la part des membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT 1 – DELEGATIONS AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

RAPPORT 2 – GESTION DU PALAIS DES CONGRES – AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT D’AFFERMAGE AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE
(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 2 abstentions, M. CHAMPION ne prenant pas part au vote :

- confirme confier la gestion du Palais des Congrès à la SPL BEAUNE Congrès,
- décide que cette délégation fera l'objet de la convention d'affermage à conclure à partir du 1^{er} janvier prochain,
- approuve les termes de la convention d'affermage ainsi présentée,
- autorise la signature de ladite convention avec la Société Publique Locale BEAUNE Congrès et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.
- décide de poursuivre la gestion financière en budget annexe afin de gérer les flux d'investissement et de fonctionnement liés à la gestion du Palais des Congrès, s'agissant d'un service public à caractère industriel et commercial.

RAPPORT 3 – ORGANISATION DES SERVICES
(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal est appelé à examiner les différents points suivants concernant l'organisation des services :

❖ **Accès à l'emploi titulaire – Prolongation du dispositif**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le programme pluriannuel présenté, prévoyant l'ouverture à la titularisation par le biais de la sélection professionnelle au titre de la prolongation pour deux années du dispositif (2017-2018).

❖ **Mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Part IFSE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise en place du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel -RIFSEEP-, dans sa partie relative à l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise -IFSE- , et ses critères d'attribution tels que présentés et dont les modalités de mise en œuvre sont détaillées dans la délibération intégrale prise à cet effet,
- décide que la mise en place de ce dispositif prendra effet au 1^{er} janvier 2017,
- prend note que la seconde partie de ce dispositif, relative au Complément Indemnitaire Annuel -CIA-, sera présentée à l'assemblée délibérante dans le courant de l'année 2017.

❖ **Evolution de postes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la transformation des postes suivants à compter du 1er janvier 2017 :

- un poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe en poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe,
- un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe en poste d'Adjoint Technique de 2ème classe.

Arrivée de M. ROUX à 18 H 30

RAPPORT 4 – EXTENSION DU PERIMETRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITE - DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL

(rapporteur : Mme DIERICKX)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide l'extension du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité tel que présenté,
- note que les deux chambres consulaires ont rendu un avis favorable sur ce dossier,
- institue à l'intérieur de ce périmètre étendu, un droit de préemption sur les fonds artisanaux, de commerce et baux commerciaux, à compter du 1^{er} janvier 2017,
- exerce ce droit au nom de la Ville en déléguant son exercice au Maire,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

RAPPORT 5 – RESTAURATION D'UNE ŒUVRE – DEMANDE DE SUBVENTION ET CONVENTION DE MECENAT AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS DES TRESORS D'ART DE NOTRE-DAME

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de faire procéder à la restauration du tableau "Glorification de Saint François de Paule" de Guillaume PERRIER sis dans l'enceinte de la Collégiale Notre-Dame,
- approuve le plan de financement proposé dans le cadre des travaux de restauration,
- approuve le soutien, sous forme de mécénat, de l'Association des Amis des Trésors d'Art de Notre-Dame et consistant à la prise en charge des frais liés aux opérations de dépose et remise en place du tableau évalués à 8 000 € et à une aide financière complémentaire,
- décide d'inscrire en dépenses 15 440 € pour la réalisation des travaux de restauration, ces crédits ayant, à titre de précaution, été prévus dans le projet de Décision Modificative, objet d'une délibération séparée,
- décide d'inscrire en recettes, 7 500 € au titre de la subvention apportée par la DRAC, 3 188 € pour la subvention du Conseil Départemental et 4 760 € pour le mécénat de L'association des Amis des Trésors d'Art de Notre-Dame de BEAUNE, ces crédits ayant, à titre de précaution, été prévus dans le projet de Décision Modificative, objet d'une délibération séparée,

- autorise le Maire :
 - à solliciter la subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental de la Côte d'Or,
 - à signer la convention de mécénat à intervenir avec la Présidente de l'Association des Amis des Trésors d'Art de Notre-Dame de BEAUNE,
 - à signer les documents contractuels à intervenir.

RAPPORT 6 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE, LES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017, la convention à intervenir avec le CCAS, la Croix Rouge et la Banque Alimentaire, relative à l'organisation de l'aide alimentaire sur le territoire de la Commune,
- approuve le renouvellement de la convention pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017, avec la Mission Locale Rurale, relative à la mise à disposition des locaux 6 avenue Guigone de Salins et les modalités utilisation de ces derniers,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les Présidents ou responsables des Associations et des organismes concernés.

RAPPORT 7 – FINANCEMENT DE L'ACTIVITE DE L'ESPACE BEAUNE, CAF ET CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA COTE D'OR

(rapporteur : Mme MERVAILLE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler les partenariats proposés avec la CAF et le Conseil Départemental pour le financement de l'activité de l'Espace BEAUNE Blanches-Fleurs Bretonnière Saint-Jacques pour l'année 2016,
- autorise le Maire à signer les conventions d'engagement et de financement proposées à compter du 1^{er} janvier 2016.

Arrivée M. TRIFFAULT-MOREAU à 18 H 50

RAPPORT 8 – ATTRIBUTION DU FONDS D'AIDE AU SPORT

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe à 1 700 € le montant de l'aide proposée aux clubs sportifs, au titre du fonds d'aide au sport,
- valide la liste des Clubs pouvant bénéficier de ce dispositif proposée par la Commission de l'Office du Sport réunie le 26 octobre 2016, à savoir :

Nom de l'Association	Nombre de dossiers retenus	Montant de l'aide proposée
A.S. BEAUNE	1	75,00 €
BEAUNE B.M.X.	1	50,00 €
BEAUNE Echechs	1	25,00 €
Club Nautique Beaunois	7	490,00 €
Ecole de Judo Beaunoise	9	590,00 €
Gymnastique La Beaunoise	1	75,00 €
Gymnastique La Saint Nicolas	4	320,00 €
La Balle au Bond	1	75,00 €

RAPPORT 9 – TRANSFERT AU SICECO DE LA COMPETENCE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ
(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de transférer au SICECO la compétence optionnelle de distribution publique de gaz qui permet de bénéficier d'un contrôle opérant de la concession avec GRDF et d'un rapport annuel approfondi de l'activité avec le concours de différents spécialistes.

RAPPORT 10 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA CABCS POUR LA MISE EN SECURITE D'ARRETS DE BUS
(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud pour son projet de réaménagement de la rue du Docteur Tassin comprenant notamment la sécurisation de deux arrêts de bus, dont le montant est plafonné à 7 500 €/arrêt,
- note que le montant sera définitivement arrêté en fonction de la réalité des travaux et au vu des situations et attachements.

RAPPORT 11 – ZAC PORTE DE BEAUNE - CESSON DE TERRAIN A LA SOCIETE LUX PRESS-HOTEL (HOTEL CARLINE)
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la cession d'une partie du terrain sis ZAC Porte de BEAUNE, cadastré section EK n° 244 pour une surface d'environ 2 830 m² et le tènement EK n° 244 d'environ 1 909 m², au profit de la Société LUX PRESS-HOTEL ou toute autre Société qui s'y substituerait, dans les conditions suivantes :
 - prix de vente de 38 € HT le m²,
 - superficie exacte précisée par l'établissement d'un document de modification du parcellaire cadastral,

- surface de plancher autorisée correspondant à 60% de la surface cédée,
- versement de 10% du prix H.T. lors de la signature du compromis,
- réitération par acte authentique et paiement du solde du prix à l'expiration du délai de recours des tiers sur le permis de construire délivré,
- validité de cette offre : 12 mois à compter de la date de la délibération de l'Assemblée Municipale,
- autorisation du dépôt d'un permis de construire par l'acquéreur avant l'opposabilité de la présente cession.

RAPPORT 12 – ZAC PORTE DE BEAUNE - CESSIION COMPLEMENTAIRE A LA STE ALIX

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise toutes personnes physiques ou morales se substituant à la Société ALIX, acquéreur de diverses parcelles de terrain sises en ZAC Porte de BEAUNE, à procéder à la signature des actes afférents à ces cessions.

RAPPORT 13 – DEMANDES DE GARANTIE D'EMPRUNT PRESENTEES PAR SCIC HABITAT BOURGOGNE

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde la garantie totale de la Ville pour les trois prêts contractés par la SCIC Habitat d'un montant global de 2 298 986 € afin de financer des travaux de réhabilitation de 100 logements dans le quartier des Blanches-Fleurs auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions de ces prêts reprises intégralement dans les délibérations prises à cet effet.

Arrivée de M. CANCEL à 19 H 00

RAPPORT 14 – PRESENTATION DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES -CRC- SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD – EXERCICES 2008 A 2014

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la communication par le Maire des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne/Franche-Comté, à la suite de l'examen de la gestion de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud – Exercices 2008 à 2014.

RAPPORT 15 – SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES -CRC- SUR LA GESTION DE LA VILLE DE BEAUNE – EXERCICES 2008 A 2014

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne acte au Maire du bilan des actions entreprises par la Ville, suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, à la suite de l'examen de la gestion de la Ville de BEAUNE au titre des exercices 2008 à 2014.

RAPPORT 16 – DECISION MODIFICATIVE – MOIS DE DECEMBRE 2016

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

RAPPORT 17 – FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2017

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention adopte les tarifs des différentes prestations présentées applicables au titre de l'exercice 2017.

RAPPORT 18 – GESTION ACTIVE DE LA DETTE

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la situation de l'encours de la dette de la Ville et des taux d'emprunts actuels.

RAPPORT 19 – ESQUISSE DU BUDGET PRIMITIF 2017

(rapporteur : M. CHAMPION)

Après présentation de l'esquisse budgétaire à l'ensemble des élus, le Conseil Municipal procède au vote du budget dont le résultat est retranscrit dans les tableaux annexés au présent compte rendu.

RAPPORT 20 – REVISION D'AP/CP

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, approuve la révision des AP/CP, selon les conditions suivantes :

Budget Principal

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP suivants
Contournement de BEAUNE	20413	8 538 188,01€	109 778,19€	332 592€	153 877,61€	2 283,60€	1 000 000€	6 939 656,61€

Budget Annexe SPL Beaune Congrès

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP suivants
Travaux d'aménagement	23130	608 478.90€	235 572.28 €	250 686.39 €	95 000 €	27 220.23 €

Budget Annexe Aéroport

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP suivants
Aménagement de l'Aéroport	2312	3 785 850 €	0€	13 315,74€	647 000€	3 125 534,26€

Budget Annexe du Camping

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017
Aménagement Camping municipal	23130	366 178,29€	47 811,69€	145 587,19€	67 172,41€	105 607€

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil est levée à 21H05.

Affiché le 22 décembre 2016

Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables à l'Hôtel de Ville. Tout renseignement peut être donné auprès de la Direction Générale des Services du lundi au vendredi de 9 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 00